

# Le REEE : comment peut-il vous aider à faire fructifier vos épargnes pour les études?

Voici deux familles qui veulent commencer à épargner en vue des études de leurs enfants. Voyons comment l'ouverture d'un REEE ainsi que la réception d'obligations et de subventions gouvernementales les aident à faire croître leur fonds d'éducation.



## Famille 1 : Marie et Sara

Marie est la grand-mère d'un bébé de 10 mois. Sara, la fille de Marie, est la principale responsable de l'enfant et est mère seule. Marie décide d'ouvrir un REEE individuel pour son petit-enfant. Elle n'est pas en mesure d'y cotiser actuellement, mais elle envisage de mettre de l'argent de côté à compter de l'année prochaine. Selon le revenu du ménage de Sara, l'enfant est admissible au Bon d'études canadien (BEC).

**Cotisation de Marie : 0 \$**

**Incitatifs gouvernementaux : BEC : 500 \$**

Même si la famille n'est pas encore en mesure de mettre de l'argent dans le REEE, elle peut recevoir 500 \$ pour commencer à faire fructifier le fonds d'études. Marie et Sara continueront de recevoir un montant supplémentaire de 100 \$ chaque année, aussi longtemps que l'enfant est admissible au BEC. Lorsqu'elles commenceront à cotiser au REEE, l'enfant recevra encore plus de subventions gouvernementales. Tout cet argent accumulera des intérêts tant qu'il demeure dans le REEE.

## Famille 2 : Jean et Andréa

Jean et Andréa sont les parents de trois enfants, âgés de 12 ans, de 11 ans et de 9 ans. Ils décident d'ouvrir un REEE familial et d'y verser une cotisation annuelle de 250 \$ pour chaque enfant. En fonction du revenu de leur ménage cette année, ils sont admissibles au Bon d'études canadien (BEC) et à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

**La cotisation de Jean et d'Andréa pour chaque enfant : 250 \$**

**Incitatifs gouvernementaux pour chaque enfant :**

- **BEC : 500 \$**
- **SCEE de base : 20 % de 250 \$ = 50 \$**
- **SCEE supplémentaire : 10 % de 250 \$ = 25 \$**

Selon notre exemple, 575 \$ ont été versés dans le REEE de chaque enfant cette année sous forme de subventions et d'obligations gouvernementales. En fait, chaque enfant pourrait recevoir encore plus d'argent, car le BEC est rétroactif. Cela signifie que même si la famille avait uniquement ouvert le REEE et présenté une demande de BEC cette année, le gouvernement lui aurait versé un montant supplémentaire de 100 \$ par enfant pour toutes les années précédentes où ils étaient admissibles.

